



Le colonel El-Ghanam est trop faible pour s'avérer dangereux

Par Fati Mansour

Les experts ont rencontré le réfugié égyptien dans sa cellule de Champ-Dollon. Dans un rapport complémentaire, les psychiatres concluent que cet homme, enfermé depuis six ans, doit être traité en milieu hospitalier sans que des mesures de sécurité particulières soient nécessaires

C'est un tournant dans l'affaire El-Ghanam, du nom de ce colonel égyptien, considéré comme dangereux et enfermé à Champ-Dollon depuis six ans en vertu d'une mesure de sûreté. Les experts psychiatres, qui ont pu rencontrer l'intéressé en cellule le 4 février dernier, estiment que le risque de voir cet homme perturbé commettre des actes de violence (il avait agité un couteau face à un inconnu pris pour un ennemi) est moins élevé en raison, notamment, de sa grande faiblesse physique.

Leurs conclusions, adressées début mars à la Chambre pénale d'appel et de révision, sont claires: il faut sortir Mohamed El-Ghanam du cadre carcéral où il se meurt et le transférer dans un hôpital psychiatrique sans que des mesures de sécurité particulières soient nécessaires.

Dans un premier rapport, rendu cet automne, le professeur Jacques Gasser et le docteur Philippe Delacrausaz avaient souligné l'existence d'une grave affection mentale – un trouble délirant persistant – et préconisé un placement dans un milieu plus apaisé mais toujours fermé (LT du 02.02.2013). Leur avis est désormais plus nuancé sur ce dernier point, l'aspect sécuritaire étant qualifié de moins «impératif».

Invités par la Cour à compléter leurs conclusions en allant voir le colonel (ce dernier avait refusé de descendre au parloir et l'accès à sa cellule n'avait pas été autorisé une première fois par la prison), les experts lausannois ont été visiblement marqués par cette entrevue. Elle durera 15 minutes et le détenu ne dira pas un seul mot.

Cette rencontre est ainsi décrite par les experts: «Monsieur El-Ghanam est seul dans sa cellule. Lors de notre arrivée, il est de dos, attablé sous la lumière de la fenêtre, pris dans une activité d'écriture manifestement habituelle et abondante au regard des imposantes piles de feuilles déjà noircies qui s'entassent en désordre autour de lui. L'atmosphère, dans ce confinement, dégage une impression d'étrangeté a-temporelle qui pourrait faire naître des images du registre monacal, si l'on fait abstraction du contexte carcéral. Il est vêtu d'une tunique recouverte d'un anorak et des chaussures simples et usées entourent ses pieds nus.»

Les psychiatres n'ont pas réussi à faire parler le colonel ou à entrer en contact avec lui. Il a continué à écrire, le dos tourné. «A une reprise, il se retourne vers nous, donnant à voir une imposante barbe et nous permettant d'observer un visage vieilli et fatigué. Dans ce mouvement, sans brusquerie, il nous dévisage tour à tour très brièvement, puis il se retourne et reprend son activité d'écriture. On ne décèle pas d'animosité dans le regard, plutôt une curiosité voire un intérêt, pas d'inquiétudes ne transparaissent.»

Au bout de quelques minutes, Mohamed El-Ghanam, dont les experts pensent qu'il reste attentif à leurs paroles et les comprend, va s'allonger sur sa couchette. «Les mouvements semblent ralentis, voire affaiblis, mais l'on ne note aucune manifestation d'agressivité ou de brusquerie.» Il est pourtant passé très près d'eux. Il remonte alors sa couverture sur lui, ferme les yeux tout en continuant à écouter, «nous donnant l'impression qu'il exprime ainsi son refus d'entrer en contact, refus sans compromis mais aussi sans manifestation de violence.»

En sortant de la cellule, les experts ont été frappés par le contraste entre la faiblesse physique du colonel et l'importance des craintes sécuritaires qu'il continue de susciter. Sans modifier le diagnostic initial d'une affection mentale grave, les psychiatres relèvent toutefois que cette rencontre, durant laquelle le colonel n'a montré aucune hostilité, permet de modérer quelque peu la crainte d'un passage à l'acte hétéro-agressif. Même si ses réactions restent assez imprévisibles, la fragilité de son état diminue aussi cet éventuel potentiel de violence, note le rapport.

Malgré des perspectives de traitement peu prometteuses à ce stade de péjoration, les experts persistent à penser qu'il faut trouver une solution dans le champ thérapeutique et non carcéral. Ils vont encore plus loin en ne préconisant pas, cette fois-ci, un établissement forcément fermé. «A priori, n'importe quel établissement psychiatrique hospitalier permettant un accueil dans la durée serait susceptible de convenir.» Pessimistes quant aux perspectives de réintégration sociale de l'intéressé, les experts pensent qu'il faudra, dans une phase ultérieure, trouver «un lieu de vie protégé» pour le colonel. Une sorte de foyer psychiatrique.

Il appartient désormais à la Chambre pénale d'appel et de recours de décider du sort de cet homme de 55 ans, déchu de son droit d'asile par le politique, déclaré irresponsable par les juges et enfermé en raison du danger lié à un vécu délirant. Son avocat, Me Pierre Bayenet, s'est opposé au retour à un internement pur et dur décidé en janvier 2012 par le Tribunal d'application des peines et des mesures vu l'absence de toute évolution positive et les risques encourus par la collectivité.

Le passage à une mesure thérapeutique institutionnelle, pourtant ordonné à l'essai en 2009, n'avait jamais permis au colonel de quitter Champ-Dollon hormis pour quelques brefs passages au quartier cellulaire psychiatrique de Belle-Idée. Aucun lieu de traitement n'avait paru assez adapté et surtout assez sécurisé aux yeux des autorités pour l'accueillir sans craindre une fuite et tenter de le soigner malgré son refus obstiné.

Les nouvelles conclusions des experts donneront certainement des arguments de poids à l'avocat pour plaider ce placement en milieu ouvert. Une seule chose semble mettre tout le monde d'accord dans ce douloureux dossier: la prison n'a fait qu'aggraver l'état psychique et physique de Mohamed El-Ghanam. Reste à savoir si les juges accepteront de baisser d'un cran – et même plus – les conditions de sécurité de cet encadrement afin de permettre des soins dans un environnement plus humanisé. A entendre les experts, une telle solution ne présenterait pas de risque insensé. Le procureur général, Olivier Jornot, qui vient de recevoir ce rapport, nous précise qu'il doit encore l'étudier avant de savoir s'il nuancera aussi sa position.